



OFFRE DE SERVICES

Mettre en place un service de transport à l'aide de véhicules autonomes

Vous souhaitez innover pour répondre à un besoin de mobilité non couvert sur votre territoire ?

Vous envisagez d'initier une démarche pilote autour de solutions de transport offertes par les navettes ou voitures autonomes partagées ?

Le Cerema vous accompagne, de la définition de votre projet à sa mise en œuvre opérationnelle.

VOS BESOINS



- > Pourquoi mettre en place un service de transport basé sur des véhicules autonomes ?
- > Pour quels itinéraires ? Comment assurer la sécurité routière pour tous les usagers sur les parcours concernés ?
- > Quels contraintes et avantages associés ?
- > Besoin d'aide pour obtenir une autorisation d'expérimentation ?



NOS RÉPONSES SUR-MESURE

Définir les zones de pertinence du territoire pour déployer un service de transport basé sur des véhicules autonomes

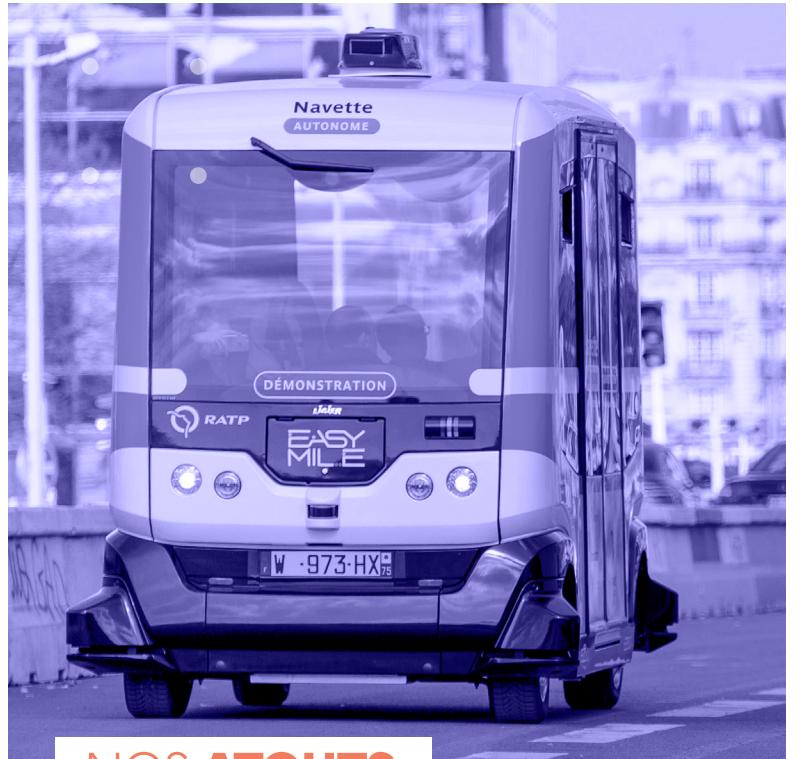
- Analyse des besoins de mobilité peu pris en compte par l'offre existante
- Étude d'opportunité sur le déploiement de véhicules autonomes pour y répondre
- Priorisation des sites de déploiement potentiels
- Formalisation des éléments de coût

Établir l'itinéraire du service de transport en fonction des contraintes propres aux véhicules autonomes

- Analyse des interactions potentielles avec les autres usagers (piétons, vélos, véhicules conventionnels)
- Propositions d'aménagement de la voirie existante

Accompagner le territoire dans la demande d'autorisation d'expérimentation

- Mémento sur la réglementation, la procédure et les principales étapes d'instruction
- Support à la constitution du dossier
- Suivi de la procédure d'instruction jusqu'à l'obtention d'une réponse



NOS ATOUTS

- Une évaluation sans parti pris technologique ou commercial
- Des équipes présentes sur l'ensemble du territoire
- Le Cerema, établissement de référence pour l'instruction des demandes d'autorisation d'expérimentation pour le ministère en charge des transports et le ministère de l'Intérieur
- Des équipes pluri-disciplinaires expertes en mobilité, sécurité routière et aménagement de la voirie
- La connaissance des matériels innovants disponibles sur le marché
- Un accompagnement de bout en bout, incluant l'évaluation du service



ILS NOUS ONT FAIT **CONFIANCE**



Projet SAM

Le Cerema est partenaire de ce projet national piloté par la Plateforme Automobile (PFA) et coordonné par l'ITE Vedecom. Ce projet permet l'évaluation des impacts du déploiement de véhicules autonomes sur 13 territoires, dont Clermont-Ferrand, Nantes, Paris, Rennes, Rouen, Saclay, Toulouse, Vichy, la Région Ile-de-France et les Yvelines. (2019-2023).



Analyse de l'itinéraire envisagé par la ville pour un service de transport entre ville basse et ville haute.

La ville de Longwy souhaitait renforcer la desserte de la ville haute depuis la gare SNCF en contrebas. Elle a fait appel au Cerema pour une expertise sur l'opportunité et la faisabilité de la mise en place de cette liaison. (2019-2020)



Analyse de l'itinéraire envisagé pour une liaison entre le campus et la gare TGV d'Aix-en-Provence.

A la demande du campus « The Camp » et de la métropole Aix-Marseille Provence, le Cerema a étudié l'opportunité et la faisabilité d'une desserte du campus par des navettes automatisées depuis la gare TGV. L'itinéraire emprunte des routes départementales et des chemins à circulation restreinte. (depuis 2019)

POUR ALLER **PLUS LOIN** —



PUBLICATIONS - cerema.fr/editions



Véhicules et mobilités autonomes
Quelles attentes citoyennes pour demain ? (2019)



Les expérimentations de véhicules autonomes
Cadre réglementaire, parangonnage et perspectives servicielles (2019)



SITE INTERNET

Page « Véhicule autonome et plateformes d'essai » du site internet Cerema :

<https://www.cerema.fr/fr/activites/mobilite-transport/systemes-transports-intelligents/vehicule-autonome-plateformes-essai>



POUR NOUS **CONTACTER**

✉ meps.dtectv.cerema@cerema.fr

www.cerema.fr



@CeremaCom



@Cerema



En pointe en matière de recherche, le Cerema est labellisé institut Carnot depuis février 2020, avec le projet Clim'adapt. L'institut Carnot Clim'adapt aide les entreprises et les collectivités territoriales à opérer leur transition vers une économie sobre en ressources, décarbonée et respectueuse de l'environnement. À travers des prestations de recherche contractuelle bilatérale, le Cerema met au service de ces acteurs de la vie économique l'excellence scientifique de ses chercheurs et experts, dans les six domaines d'activité de l'établissement.

www.cerema.fr/fr/innovation-recherche/institut-carnot-clim-adapt